

Appel à candidature à un poste de Technicien Forestier (H/F)

Centre National de la Propriété Forestière

Bretagne - Pays de la Loire

<u>Intitulé du poste :</u>	Technicien Forestier (H/F) – Chargé de la mise en œuvre de la convention triennale avec la Région Bretagne (développement forestier)
<u>Type de contrat :</u>	CDI à temps complet de droit public, selon statut des personnels du CNPFF (décret 2009-547 du 15/05/2009) ou fonctionnaire en détachement ou en position normale d'activité. Poste ouvert à la mobilité interne et au recrutement externe.
<u>Catégorie d'emploi :</u>	B
<u>Rémunération :</u>	Traitement indiciaire selon les grilles statutaires du CNPFF (fonction de l'expérience professionnelle antérieure) et régime indemnitaire afférent ou grilles fonction publique de l'Etat. Fourchette : entre 31,6 K€ à 41,3 K€ brut annuel
<u>Résidence administrative :</u>	Guingamp (22)
<u>Prise de poste prévue :</u>	1^{er} mars 2024

Présentation du CNPFF

Le Centre National de la Propriété Forestière (CNPFF) est un établissement public de l'Etat à caractère administratif placé sous la tutelle du ministère en charge de la forêt. Il est en charge du développement de la gestion durable des forêts privées : 3,5 millions de propriétaires forestiers pour 12,6 millions d'hectares soit 23% du territoire. Ses agents sont des professionnels de terrain qui conseillent, forment, accompagnent les propriétaires privés vers une gestion durable adaptée aux contextes locaux.

L'organisation du CNPFF est la suivante :

- Un échelon national, la Direction générale ;
- Un niveau régional avec 10 Centres régionaux de la propriété forestière (CRPF) ;
- Un service de Recherche & Développement, l'Institut pour le Développement Forestier (IDF) ;
- Un service dédié au Label Bas carbone (C+FOR Forêt et Carbone).

En Bretagne Pays de la Loire, la forêt couvre 640 000 ha dont 90% de forêt privée. La délégation Bretagne/Pays de la Loire du CRPF est composée de 30 personnels techniques et administratifs implantés sur 9 départements, au service des propriétaires forestiers de la région.

Description du poste

Sous l'autorité du directeur, de son adjoint et de l'ingénieur en charge de la Convention passée avec la Région Bretagne, le technicien sera chargé des missions et responsabilités suivantes :

- 1- Mise en œuvre de la convention passée entre le CRPF et la Région Bretagne :
 - Instruction technique des dossiers du programme régional d'aide à la forêt « Breizh Forêt Bois » ;
 - Ponctuellement appui aux autres actions de cette convention (actions de développement forestier).
- 2- Appui ponctuel aux actions « classiques » d'un technicien de secteur concernant les DGD, le regroupement de la gestion, le développement (cycles de formation à la gestion forestière FOGEFOR...).



Le rayon d'action sera essentiellement le Nord et l'Ouest Bretagne. Les missions pourront être complétées selon l'évolution des documents cadres nationaux et régionaux (convention Région Bretagne notamment). Par ailleurs, le technicien sera amené à développer progressivement une ou plusieurs compétences transversales pour lesquelles il deviendra référent régional. Il pourra également contribuer ponctuellement à certaines études ou travaux nationaux.

Profil recherché

Formation – expériences

- Brevet de Technicien supérieur forestier option production ou gestion forestière, ou diplôme équivalent ;
- Expérience souhaitée dans le développement en forêt privée ;
- Intérêt pour la gestion des forêts de l'Ouest ;
- Connaissance et expérience souhaitées en matière de développement forestier ;
- Permis B obligatoire.

Compétences et qualités requises

- Rigueur, sens de l'organisation, autonomie et esprit d'initiative, capacité de synthèse, de rédaction ;
- Bonne disposition aux relations extérieures comme au travail en équipe ;
- Compétence en matière d'utilisation de Système d'Information Géographique et de logiciels bureautiques ;
- Capacité à rendre compte ;
- Aptitude physique au travail de terrain

Dispositions internes

- 25 jours de congés annuel et 19 RTT soit au total 44 jours de repos (au prorata selon la présence et la quotité de travail) ;
- Activité télétravaillable, nombre de jours selon le métier exercé (hors dispositions exceptionnelles liées à la crise sanitaire, grève des transports) ;
- Tickets restaurants d'une valeur faciale de 9€ pris en charge à 60% par l'employeur ;
- Remboursement des titres d'abonnement de transport à hauteur de 75% ;
- Participation mutuelle à hauteur de 15€ par mois.

Personnes à contacter

- Arnaud GUYON, Directeur du CRPF : 06 84 83 36 52 - arnaud.guyon@cnpf.fr
- Nicolas LORIQUE, Directeur adjoint du CRPF : 02 99 30 44 99 - nicolas.lorique@cnpf.fr

Dépôt de candidature

Envoyer pour réception effective le **5 janvier 2024** dernier délai, un dossier comprenant :

- une lettre de motivation ciblée sur le profil du poste
- un curriculum vitae détaillé : études, diplômes, qualifications et expériences professionnelles
- les copies des diplômes ainsi que les attestations des titres et activités professionnelles cités dans le CV.

Par courriel ou par courrier postal à :

M. le Directeur du CRPF de Bretagne - Pays de la Loire
36 avenue de la Bouvardière
44800 SAINT-HERBLAIN
arnaud.guyon@cnpf.fr

Les candidat(e)s dont le dossier sera sélectionné seront invité(e)s, par téléphone ou courriel, à se présenter devant une Commission de sélection qui se tiendra entre le **15 et le 31 janvier 2024**, dans les locaux du CNPF, à Rennes (101A av. Henri Fréville).



à vos côtés, agir pour les forêts privées de demain

www.cnpf.fr

